

Le Président

Paris, le

0 7 JUIL, 2020

Vu les articles L.141-1 et R.141-1 et suivants du code du patrimoine,

Vu le décret du 27 juin 2018 portant nomination de Monsieur Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux.

DECIDE

ARTICLE 1:

Madame Delphine Christophe, directrice de la conservation des monuments et des collections,

et

Madame Marie PUCHEU, juriste au pôle conseil juridique et politique immobilière au sein de la direction des affaires juridiques et financières,

sont habilitées à présenter des observations orales au nom du Centre des monuments nationaux à l'audience publique du tribunal administratif de Cergy-Pontoise où sera inscrite l'affaire n° 2004811-16 opposant le Centre des monuments nationaux à l'établissement public territorial Aquavesc.

ARTICLE 2 : La présente décision est publiée sur le site internet du Centre des monuments nationaux.

Philippe BĒLAVAL

THE BE THE L